INDEMNITÉS QUOTIDIENNES VERSÉES ET DÉPENSES REMBOURSÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION (CRP)

Le tableau présente les indemnités et les dépenses remboursées en 2023 aux membres du CRP dans le cadre de leur fonction au sein de l'organisation.

Nom	Per Diem	Allocation Voiture	Repas	Stationnement	Hébergement	Total
Bertin, Victor	1 500,00 $	285,90 $				1 785,90 $
Doiron, Jean-Claude	2 550,00 $	277,56 $				2 827,56 $
Laprise, Jacques	1 750,00 $	308,10 $				2 058,10 $
Mallet, Patrice-Éloi	2 250,00 $	558,42 $				2 808,42 $
McGraw, Norma	2 000,00 $	638,40 $				2 638,40 $
Roussel, Oscar	1 125,00 $	312,10 $				1 437,10 $
Savoie, Georges Rhéal	18 75,00 $	1 333,80 $				3 208,80 $
TOTAL						**16 764,28 $**